



**BILAN DE LA
STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ EN 2021**

CAF de la Région Occitanie

PROPOS INTRODUCTIF

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour finalité d'apporter des réponses concrètes aux plus précaires. Elle se décline en une diversité de mesures inscrites dans 6 engagements, à savoir 5 issus de la Stratégie proprement dite, pilotée par la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP) - l'égalité des chances dès les premiers pas ; un parcours de formation pour tous les jeunes ; renforcement de l'accès aux droits ; lutte contre les inégalités sociales de santé ; mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté – auxquels il convient d'ajouter l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis piloté à l'échelle nationale par la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL).

La mise en œuvre de la Stratégie en Occitanie repose sur l'installation d'un Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté qui s'appuie sur un partenariat avec une multiplicité d'acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté, dont le réseau des Caisse d'Allocations Familiales fait partie intégrante.

Le réseau des CAF piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a pour mission de soutenir les familles, en gérant et versant les prestations légales à leurs allocataires et en développant une action sociale familiale. Il en va ainsi par exemple de l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne, l'accueil du jeune enfant, l'accès au logement, la lutte contre la précarité.

Ce présent bilan vous offrira un panorama non exhaustif, des actions des 13 CAF de la région Occitanie, inscrites dans 3 engagements de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté que sont :

- assurer l'égalité des chances dès les premiers pas ;
- garantir un parcours de formation pour tous les jeunes ;
- renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

AXE 1 : ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DES CHANCES DES LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, en préservant son environnement et ses conditions de vie matérielles, est une priorité première afin qu'il puisse grandir et se développer comme les autres enfants. Selon l'OCDE, il faudrait en France 6 générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste – les 10 % les plus pauvres – atteigne le revenu moyen de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des États de l'OCDE. Agir dès le plus jeune âge est donc la condition indispensable pour lutter contre ces inégalités de destin.

▪ **Développer un plan de formation pour les professionnels de la petite enfance**

La réduction des inégalités liées à l'origine sociale passe par l'amélioration de la qualité éducative de l'accueil des jeunes enfants. **À l'entrée du CP, un enfant issu d'un milieu défavorisé maîtrise en moyenne 1 000 mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé.** Le rapport de la commission des 1000 jours fait le constat que « l'enseignement des connaissances scientifiques sur le développement au cours des 1000 jours est insuffisant ». A l'attention des 600 000 professionnels accueillant des enfants de moins de trois ans (Professionnels des EAJE, assistants maternels, gardes à domicile, animateurs RPE), **un parcours national de formation**, basé sur des référentiels produits par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, a été déployé dès la fin 2020. Il est composé de 6 étapes de formation permettant de donner, réactualiser ou compléter les compétences des professionnels. Il s'incarne dans des formations continues labellisées. La formation continue des professionnels de la petite enfance accueillant des enfants issus de familles défavorisées constitue donc un levier important. La formation se traduit notamment par l'innovation dans les projets pédagogiques et les modes d'accueil de ces enfants.

▪ **Développer l'inclusion et la socialisation des familles via les centres sociaux**

Via leurs financements, les CAF soutiennent les acteurs de proximité et de l'animation de la vie sociale que sont les centres sociaux et espaces de vie sociale. Ces structures permettent d'accueillir familles et habitants au quotidien qui peuvent participer et répondre ensemble aux problématiques de leur territoire. Toutes ces structures sont construites autour d'un « projet social » reprenant trois grands principes : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale du territoire, le développement de la citoyenneté de proximité. Le développement de ces équipements est particulièrement soutenu dans les quartiers politique de la ville et les zones rurales. Ces structures ont également joué un rôle prépondérant pendant la crise sanitaire, en tant qu'acteur de proximité avec les habitants et orientant vers les dispositifs d'aide.

140 Centre sociaux sur la Région Occitanie et 81 Espaces de vie sociale sont agréés en 2021.

Formation et échanges de pratiques – CAF des Pyrénées Orientales

La CAF des Pyrénées Orientales œuvre fortement pour le développement de centres sociaux et espaces de vie sociale sur les quartiers prioritaires de la ville de Perpignan. Pour ce faire, elle s'appuie sur des formations et des échanges de pratique en lien avec les référents famille des centres sociaux du département. Elle cofinance également avec la CAF de l'Aude des journées autour du développement social local qui permet d'apporter des réponses collectives aux besoins des habitants.

▪ **Faciliter l'accès à un mode d'accueil pour tous les enfants**

La France est marquée par une situation paradoxale en matière de modes d'accueil : une offre importante couplée à une forte inégalité d'accès à celle-ci. **En France, seulement 9 % des plus pauvres ont accès à une place de crèche.** Cet enjeu est d'autant plus important en Occitanie puisque 4 départements de la région (l'Aude, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne) combinent un taux de pauvreté élevé et un sous-équipement en structures d'accueil de la petite enfance. Il convient donc de proposer davantage de places et de favoriser l'égal accès de tous aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Lancé en 2021 par la Branche Famille, le Plan Rebond, de la Branche Famille de la CAF a pour objet de préserver l'accueil existant et redynamiser la création de places d'accueils, particulièrement pour les territoires et publics prioritaires. Il se structure en 5 mesures, visant l'absence de toute fermeture de places en crèche et la création de 12 000 places à l'échelle nationale, la majoration des aides au fonctionnement, le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets et la redynamisation de l'accueil individuel.

En Occitanie, depuis 2021, c'est près de 11,5 M€ d'aides qui ont été versées par les CAF de la région.

➤ **La mise en place du « bonus mixite sociale » et du bonus « territoire »**

Pour favoriser l'accueil de jeunes enfants en situation de pauvreté, **le bonus « mixité sociale » compris entre 300 € et 2 100 € par place, a été mis en place depuis 2019** par les CAF afin de compenser pour les établissements d'accueil la moindre participation des familles. Pour les CAF d'Occitanie, ce bonus mixité représente en 2021 un montant total de 4,3 M€ versés aux gestionnaires de crèches, valorisant ainsi l'accueil de tous.

En outre, dans le cadre du Plan rebond, l'une des mesures introduites concerne la **revalorisation du Bonus Territoire pour les crèches**. Le Bonus Territoire constitue le volet financier des Conventions Territoriales Globales (CTG) qui ont remplacé depuis 2018 les anciens Contrats Enfance Jeunesse contractualisés avec les collectivités territoriales. Les CTG renforcent l'efficacité, la cohérence, et la coordination des services mis en place pour les habitants dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du handicap et de l'animation de la vie sociale. Le Bonus Territoire a notamment pour effet d'abaisser le reste à charge des collectivités dans la gestion des crèches, par une modulation liée aux caractéristiques du territoire (potentiel financier, niveau de vie des habitants...)

➤ **Le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**

Issues du partenariat entre les CAF, Pôle Emploi et les gestionnaires de crèche, les crèches AVIP permettent aux parents demandeurs d'emploi d'obtenir **un mode de garde tout en de menant à bien leurs démarches de recherche d'emploi.**

En Occitanie, **56 crèches étaient labélisées AVIP pour l'année 2021.**

Le dispositif « guichet unique volet Insertion » - CAF de l'Ariège

La CAF de l'Ariège déploie le dispositif « guichet unique volet Insertion » qui permet de faire le lien entre un parent et les structures d'accueil pour proposer une garde d'enfant en urgence, afin de permettre l'insertion professionnelle du parent.

Programme pour aider les familles en difficultés sociales – CAF du Tarn-et-Garonne

L'EPCI Pays de Serres en Quercy (82) a été retenu pour un projet de création d'un programme pour aider les familles en difficultés sociales à satisfaire leurs besoins en matière de garde et d'accès à l'emploi. La communauté de communes du Pays de Serres en Quercy va mettre en place, en partenariat avec la CAF de Tarn-et-Garonne, un projet global en faveur de l'accueil des enfants issus de ménages en situation de pauvreté, adapté à un territoire rural. Une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée entre les deux partenaires en présence de la présidente de la CNAF et du Commissaire à la stratégie nationale de lutte et de prévention contre la pauvreté.

▪ **Proposer une tarification sociale dans les cantines**

Dans l'objectif de réduire le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées et d'améliorer la qualité des repas des enfants, le Gouvernement apporte un soutien financier aux collectivités territoriales via les cantines à tarification sociale. **Les élèves issus de familles défavorisées sont 2 fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées.**

Un outil de soutien au dispositif des cantines à 1 € - CAF de Haute-Garonne

La CAF de Haute-Garonne a développé un outil à destination des collectivités territoriales pour faciliter la mise en œuvre du dispositif des cantines à 1 €, leur permettant de définir rapidement une grille tarifaire en fonction des ressources familiales et d'anticiper le coût du dispositif.

AXE 2 : GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION POUR TOUS LES JEUNES, LEUR PERMETTANT DE CONSTRUIRE LEUR AVENIR

Les jeunes sont le public le plus touché par la pauvreté en Occitanie, avec près de 30% d'entre eux vivant sous le seuil de pauvreté. Le public « jeune » rencontre une diversité de difficultés qui inscrivent une large partie d'entre eux dans des parcours de vie précaires. Afin de donner à chaque jeune sa chance dans son parcours personnel et professionnel, un ensemble de leviers sont mobilisés : aides à l'embauche, formations, aides financières.

▪ **Apporter une réponse immédiate et de proximité aux jeunes en mal-être : les points accueil écoute jeunes (PAEJ)**

Les PAEJ préviennent les ruptures et établissent un lien de confiance entre les jeunes et les institutions. Ces espaces conviviaux apportent une réponse inconditionnelle, immédiate et de proximité aux besoins des jeunes en mal-être de 12 à 25 ans et de leur famille (violences intra familiales, angoisses liées à la situation économique, à l'avenir professionnel ou à la scolarité, etc.).

En 2021, on comptait 21 antennes PAEJ en Occitanie.

Au 1er janvier 2021, le financement des PAEJ a été transféré de l'Etat à la branche famille de la sécurité sociale, pour que les réponses offertes par les PAEJ puissent être reliées à l'offre globale de soutien à la parentalité.

Démarche "Réfèrent de Parcours" – CAF de l'Aveyron

Le pôle ISI de la CAF de l'Aveyron a participé à un groupe projet, piloté par le département et l'Etat pour déployer la démarche de "Réfèrent de parcours". Ce nouveau mode d'intervention sociale a été réfléchi lors de rencontre partenariale (CARSAT, CD, Associations Tutélaires, CMP, Education Nationale, MSA, Associations d'Aide à domicile, ARS, CCAS ...) en lien avec le référentiel national.

L'approche "Réfèrent de parcours" est destinée à l'utilisateur qui est accompagné par plusieurs professionnels médico-sociaux.

Les objectifs sont :

- Proposer un accompagnement renforcé aux personnes en grandes difficultés sociales
- Améliorer la coopération entre les professionnels en charge du suivi d'une même personne
- Associer activement la personne à la prise de décision
- Envisager l'action sociale d'une autre manière en privilégiant une approche globale plutôt qu'une approche segmentée par dispositifs.

Fin 2021, quelques situations ont été repérées par les partenaires afin d'expérimenter ce mode d'intervention. En parallèle, en 2022, un projet de formation des professionnels de terrain ainsi que de l'encadrement va être déployé pour s'approprier cette nouvelle façon de travailler et créer une dynamique partenariale.

▪ **Soutenir les foyers de jeunes travailleurs**

Les foyers de jeunes travailleurs sont des structures agréées par les services de l'Etat, elles permettent d'accueillir des jeunes dans leur projet de formation et d'insertion professionnelle. Ces structures proposent un hébergement ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif pour accompagner les jeunes vers l'autonomie. **En 2021, en Région Occitanie, on dénombrait 24 structures FJT.**

Le dispositif « LOGISBUS » - CAF du Tarn

La CAF du Tarn accompagne financièrement une initiative innovante en faveur de l'autonomie des jeunes « LOGISBUS ». Il s'agit d'une boutique de logement mobile qui permet d'aller vers les jeunes, notamment en milieu rural, pour proposer un accompagnement au projet d'accès ou de maintien dans le logement. Ateliers collectifs thématiques et ateliers d'e-administration complètent cette nouvelle offre de service itinérante portée par l'association Habitat des jeunes en albigeois.

▪ **Soutenir les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance**

Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont caractérisés par des difficultés récurrentes dans leurs parcours qui constituent de véritables freins à leur autonomie : le décrochage scolaire, la difficulté à trouver un logement, la faiblesse du soutien de l'entourage. Face à ce constat, un référentiel d'engagements autour de la préservation du lien avec des personnes ressources, l'accès à un logement stable, l'accès à des ressources financières et aux droits, la construction d'un parcours d'insertion professionnelle et l'accès à la couverture de soins a été élaboré.

Signature d'une convention tripartite au profit des jeunes sortants de l'ASE – CAF du Lot

En 2021, la CAF et la CPAM du Lot ont proposé au Conseil Départemental une offre commune d'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE.

En effet, les jeunes protégés font face, bien plus que d'autres, à des difficultés dans leur accès à l'autonomie avec un risque de rupture de leur situation lorsqu'ils arrivent à la majorité.

Le projet recouvre un double enjeu :

- La prévention : l'offre d'accompagnement s'inscrit dans une démarche préventive et proactive
- L'autonomie : l'offre d'accompagnement doit participer du parcours vers l'autonomie du jeune

Suite à la signature début 2022 de la convention tripartite CD/CAF/CPAM, l'expérimentation débutera à l'échelle du territoire de Cahors.

L'offre d'accompagnement CAF/CPAM repose :

- D'une part, sur l'organisation de deux rendez conjoints CAF/CPAM d'accès aux droits et aux soins
- D'autre part, sur un accompagnement des jeunes dans leurs démarches auprès des deux organismes et, si besoin, auprès d'autres partenaires

AXE 3 : RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE

Trop de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits et restent confrontées à des difficultés du quotidien. Beaucoup d'entre elles refusent ce qu'elles perçoivent comme la stigmatisation qui s'attache au fait de percevoir des prestations sociales. Cette lutte contre le non-recours exige un effort accru des pouvoirs publics sur les territoires.

L'accès aux droits va cependant bien au-delà de la lutte contre le non-recours, avec un grand nombre d'actions mises en œuvre en Occitanie.

▪ Déployer des dispositifs contre le non-recours : « les rendez-vous des droits »

Selon la logique du guichet unique, les caisses d'allocations familiales (CAF) proposent à leurs allocataires les plus vulnérables un entretien personnalisé pour faire le point sur un grand nombre de droits sociaux (gérés ou non par les CAF). Ces rendez-vous se traduisent par un accompagnement dans l'accomplissement des démarches, ce qui aboutit à une réelle ouverture des droits.

Des Permanences d'accès aux droits à l'URMA (Chambre des métiers) – CAF du Tarn

Depuis 2019, la CAF du Tarn organise des permanences au sein de la Chambre des Métiers, afin de valoriser l'accès aux droits des apprentis.

Ces permanences sont un réel succès et permettent de valoriser des droits à l'aide au logement et à la prime d'activité.

En plus de ces permanences, la CAF du Tarn intervient dans des groupes d'usagers pour sensibiliser aux démarches administratives. Pour que les associations caritatives, ou d'insertion orientent et accompagnent au mieux sur les démarches dématérialisées, en partenariat avec la CPAM, les agents de la CAF dans des groupes d'usagers pour sensibiliser les personnes.

Exemple : Resto du Cœur (auprès des bénévoles), association au fil de soi (auprès des usagers), Emmaüs...

▪ Faciliter l'accès au numérique

Le développement des services et démarches dématérialisées doit s'accompagner. Le déploiement des nombreux outils numériques et leur place prise dans la vie quotidienne n'est pas sans effet et peut créer des phénomènes dits de fracture numérique. Les services publics ainsi que la Branche Famille se mobilisent depuis plusieurs années pour accompagner les publics vers ces nouveaux outils et proposer par exemple des Points d'Accès Numérique (PAN) en libre accès dans d'autres lieux que les accueils CAF.

Ainsi **en 2021 on dénombrait près de 216 Points d'Accès Numérique** sur l'ensemble de la Région Occitanie. Ces dispositifs, positionnés dans les Centres sociaux, les CCAS ou les mairies par exemple sont couplés à une formation de la CAF pour les agents de ces sites afin d'accompagner les usagers dans l'utilisation de ces outils.

Par ailleurs, les CAF, via leurs fonds propres soutiennent régulièrement l'achat de matériel informatique dans les structures qu'elle finance : crèche, relai petite enfance, accueil jeune, centre social...

Maison de l'inclusion numérique – CAF du Gard

La CAF du Gard a déployé un projet sur l'inclusion numérique dans le cadre d'une Maison de l'inclusion numérique. Il comporte notamment la mise en place d'ateliers pour accompagner les personnes repérées en difficulté sur le numérique.

- **Apporter un soutien monétaire aux plus démunis**

Les CAF, via le versement des Prestation sociales (AAH, Prime d'activité, APL) accompagne fortement la sortie de la pauvreté et la réinsertion des plus précaires.

Un peu plus de 10% de la population occitane a bénéficié des aides au logement en 2021 et 7,9 % de la population occitane perçoit la prime d'activité.